



MINISTÈRE CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OLIVIER DUSSOPT

Ministre délégué

Nos références : CP/MEFI-D21-03710
Vos références : Votre lettre du 9 novembre 2020

Paris, le **24 MARS 2021**

Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les dispositions de l'article 2 du décret n° 2020-1299 du 24 octobre 2020 portant création d'une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'État.

Ce décret fixe des conditions cumulatives à remplir pour bénéficier de la prime de fidélisation territoriale. L'arrêté du 24 octobre 2020 fixe la liste des services et emplois pouvant bénéficier de cette nouvelle indemnité. Aucun service douanier, à l'exception des agents du groupement d'intervention régional de Seine-Saint-Denis, n'y est repris.

Je vous informe que la direction générale des Douanes et Droits indirects a effectué une saisine du Secrétariat général afin de demander l'extension de cette prime à deux services douaniers situés en Seine-Saint-Denis, la brigade de surveillance intérieure et le bureau de douane d'Aulnay-sous-Bois. Cette demande est actuellement en cours de traitement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier DUSSOPT

Monsieur Philippe GRASSET
Secrétaire général
Fédération des Finances FO
46 rue des Petites Écuries
75010 Paris



139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12